

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3539

25 novembre 2014

SOMMAIRE

ALC & CO S.A.	169826	No Limits Packaging S.A.	169830
ALLTEC Participations S.A.	169826	Octave Investissement S.A.	169830
Altanis Luxembourg	169826	Oncothyreon Luxembourg	169831
APB Holding S.A.	169828	Orchid First Luxembourg S.à r.l.	169834
Aphorius Finance S.A.	169827	Orkid S.à r.l.	169830
Bagels	169829	OW Lux S.à r.l.	169830
Bellevue Funds (Lux)	169827	Palaedino Fund	169831
Bellevue Funds (Lux)	169827	Palladium Energy Group S.à r.l.	169833
BO Fund II	169828	Parcialfinance S.à r.l.	169833
BO Fund II	169828	Partners Finance S.A.	169857
Boma-Luxembourg S.A.	169828	Partners Services S.A.	169833
Brøderna-Sten S.A.	169829	Peer 1 SA	169833
Brøderna-Sten S.A.	169829	PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l.	169847
Edil International S.A.	169872	Percival Holding S.A.	169872
EURO FD Investissements S.A.	169862	Pibalele S.A. S.P.F.	169834
EURO FD Investissements S.à r.l.	169862	PICZ S.A.	169838
EUROLUX BOISSONS s.à r.l.	169869	P M R	169832
Fondation Indépendance	169835	Premier Innovations Group	169829
Maxion Wheels Europe S.à r.l.	169826	QM Holdings GP S.à r.l.	169871
Mc K Schmiede S.A.	169826	RBC Investor Services Bank S.A.	169834
NEIF Signaris S.à r.l.	169831	REIM EuroCore Management Company S.à r.l.	169832
NEIF Signaris S.à r.l.	169831	Remunera International S.A.	169832
Nilles S.à r.l.	169832		
NN Metal Holding S.A.	169834		

Maxion Wheels Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014168562/10.

(140192546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Mc K Schmiede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 98.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014168564/10.

(140192596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 7.694.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Thomas Kamphausen, résidant au Lindenstrasse 10, D-57290 Neunkirchen de sa fonction d'administrateur en date du 8 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014169561/11.

(140194408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Altanis Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.153.

Suite au conseil de gérance du 31 octobre 2014, le transfert du siège social est approuvé par l'ensemble des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franck MARION

Gérant

Référence de publication: 2014169567/11.

(140194260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

ALC & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.135.

Suite au conseil d'administration du 31 octobre 2014, le transfert du siège social est approuvé par l'ensemble des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe PERINI

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2014169560/12.

(140194261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Bellevue Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 145.566.

Le rapport annuel au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLEVUE FUNDS (LUX)
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2014169598/13.

(140194096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Aphorius Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.
R.C.S. Luxembourg B 136.980.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenue en date du 30 septembre 2014

Le Conseil décide de:

- transférer le siège social de la société de 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg à 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014169574/14.

(140193789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Bellevue Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 145.566.

Die jährliche Generalversammlung vom 8. Oktober 2014 hat folgende Beschlüsse genommen:

I. Herrn André Rüegg
Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht-Zürich
Herrn Martin Vogel
19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
Herrn Daniel Sigg
Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht-Zürich
Herrn Jean-François Schock
8, avenue de Lothier, B-1150 Brüssel
Herrn Patrick Fischli
Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht-Zürich

als Verwaltungsratsmitglieder wieder zu ernennen und dies bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft im Jahre 2015, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2015 entscheiden wird;

II. PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
als Wirtschaftsprüfer wieder zu ernennen und dies bis zur nächsten Generalversammlung im Jahre 2015, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2015 entscheiden wird.

Für Bellevue Funds (LUX)
Société d'investissement à capital variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2014169597/27.

(140194093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

APB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 164.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169573/10.

(140194375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 79.057.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BO Fund II

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014169620/11.

(140194210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Boma-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 5, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 76.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2013

Il est décidé de nommer la société anonyme BDO AUDIT, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147 570 comme réviseur d'entreprises agréé en remplacement de son mandat de commissaire aux comptes. Cette nomination prend effet immédiatement. Le réviseur d'entreprises est nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 20/12/2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2014169622/15.

(140193715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 79.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2014

En date du 31 octobre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Lucien Euler, en qualité d'administrateur, avec effet au 1^{er} août 2014,
- de renouveler le mandat de Monsieur Michel Juvet, Monsieur Rafaël Anchisi et Monsieur David Holzer en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015,
- de renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BO Fund II

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014169621/18.

(140194211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Brøderna-Sten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 115.211.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014169605/10.

(140193770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Brøderna-Sten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 115.211.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014169606/10.

(140193771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Bagels, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 182.012.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de part sociale du 28 octobre 2014, la cession suivante:

Stanislas Lavorel cède une part sociale à la société LAVOREL GROUPE, RCS Luxembourg B 164.067, domiciliée au 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Stanislas Lavorel est donc désormais détenteur de 12.499 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014169607/14.

(140194438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Premier Innovations Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 177.984.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 octobre 2014 que:

- La démission, avec effet au 1^{er} octobre 2014, de Monsieur Philippe SALPETIER, administrateur de catégorie B, a été acceptée.

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} octobre 2014 et ce pour une période de six années.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Livio GAMBARDELLA, administrateur de classe A;

Madame Sandrine BISARO, administrateur de classe B;

Monsieur Patrick MOINET, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169996/20.

(140194450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

No Limits Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 56.897.

Par la présente, je soussigné, Gerd Heinzius, expert-comptable, né à St. Vith (Belgique), le 12 juin 1972, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1, vous informe de ma démission de mon mandat de commissaire aux comptes de la société No Limits Packaging S.A., ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 56 897 et ceci avec effet au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169970/12.

(140194119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Orkid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.777.

Le siège social de l'associé unique OSIER CORPORATION LTD, est désormais:

Apostolou Varnava 2, CENTAUR HOUSE, Nisou, 2571, Nicosia, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014169985/13.

(140193756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 116.673.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 octobre 2014

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Jean-Marc SAUGIER.

L'Assemblée désigne à partir du 27 octobre 2014, Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT, né à Binh Hoa le 2 décembre 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCTAVE INVESTISSEMENT S.A.

Référence de publication: 2014169974/14.

(140193859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

OW Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 855.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 181.498.

EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de classe B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014169988/15.

(140194130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Oncothyreon Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 134.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169975/9.

(140194468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

NEIF Signaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.149.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014169965/10.

(140193803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

NEIF Signaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.149.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.471.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 octobre 2014

L'associé unique décide de renouveler les mandats de Messieurs François Georges et Sven REIN au poste de gérants pour une période arrivant à échéance à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

L'associé unique décide de renouveler le mandat de la société Mazars Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistré au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B159962, au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Pour extrait

Signatures

Référence de publication: 2014169966/16.

(140193810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Palaedino Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.792.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration co-opté M. Alberto Cavadini (demeurant professionnellement au 24 Rue Beaumont L-1219 Luxembourg) en date du 13 octobre 2014 en remplacement de M. Pascal Chauvaux en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2014.

L'Assemblée Générale des Actionnaires («l'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg le 23 Octobre 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris note de la co-optation de M. Alberto Cavadini en date du 13 octobre 2014 en remplacement de M. Pascal Chauvaux en tant qu'administrateur;

2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de M. Alessandro Mauceri, M. Frédéric Fasel et M. Alberto Cavadini jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2015;

3. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014169997/19.

(140194477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

P M R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 129.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169989/9.

(140194336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Nilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6133 Junglinster, 19, Cité Kremerich.
R.C.S. Luxembourg B 65.851.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169968/9.

(140194224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Remunera International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 184.655.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2014

Résolution

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170019/13.

(140193923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

REIM EuroCore Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.550.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.665.

Il résulte de la résolution circulaire des associés de la société en date du 27 octobre 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

- d'accepter les démissions de Messieurs Noël Didier et Jacques Bonnier
- de nommer à la fonction de gérant en leur remplacement les personnes suivantes:

* Monsieur Dominique Moerenhout, né le 23 mai 1974 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

* Monsieur Abed Khaldi, né le 29 août 1977 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour REIM EuroCore Management Company Sàrl

BNP PAPIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Signatures

Référence de publication: 2014170027/23.

(140193882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 89.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170003/10.

(140194344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Peer 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 162.463.

Les comptes annuels au 29 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Gérant

Référence de publication: 2014170006/11.

(140193879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Parcialfinance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 186.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

Pour copie conforme
Pour la société
C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2014170000/14.

(140194078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Palladium Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 143.884.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 23 octobre 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des Gérants avec pouvoir de signature B suivants:

Hille-Paul Schut, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Sophie Zintzen
Mandataire

Référence de publication: 2014169999/19.

(140194256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

NN Metal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.190.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014169969/10.

(140194449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Pibalele S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.391.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} octobre 2014

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Laurent Godineau comme administrateur de la Société, avec effet immédiat au 30 septembre 2014.

Le conseil d'administration a décidé de nommer en qualité d'administrateur de la Société, Monsieur Johann DUMAS, né le 21 novembre 1979 à Annecy (France) et demeurant professionnellement au 3, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2014 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2014.

Référence de publication: 2014169994/13.

(140194240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Orchid First Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.708.593,62.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 173.572.

EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014169978/15.

(140194144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Conseil d'Administration

En date du 20 octobre 2014, Mme Kimberley Stevens a été nommée administrateur du Conseil d'Administration de RBC Investor Services Bank S.A. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Mme Kimberley Stevens, Administrateur

Adresse professionnelle: 155, Wellington Street West, 13th Floor, Toronto, Ontario, Canada M5V 3K7

Comité de Direction

En date du 22 octobre 2014, Mr Dominique Perilleux a démissionné de sa fonction de membre du Comité de Direction de RBC Investor Services Bank S.A.

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2014170024/16.

(140194394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Fondation Indépendance, Fondation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg G 56.

Comptes annuels pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011

	Page(s)
Sommaire	1
Rapport du Conseil d'Administration	1
Rapport d'audit	2-3
Bilan	4
Compte de profits et pertes	5
Annexe aux comptes annuels	6-9
Budget de l'exercice 2012	10

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de la Fondation Indépendance au 31 décembre 2011.

En ce qui concerne la situation financière, l'exercice 2011 présente un excédent des dépenses sur les recettes de 93.307,- Euro. Pour cet exercice la Fondation a reçu une participation financière de Dexia BIL de 100.000,-Euro.

Les avoirs au 31 décembre 2011 s'établissent au montant de 268.241,- Euro.

Les dons et subventions accordés par la Fondation Indépendance se répartissent entre des organisateurs et des créateurs agissant sur la scène des arts plastiques, la musique, le théâtre et la danse

Enfin, au vu du format du rapport du réviseur d'entreprises quant à la responsabilité du conseil d'administration, le conseil constate que sa responsabilité quant à la tenue et la présentation des comptes est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Jean Petit / Reginald Neuman
Président / Vice Président

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Indépendance, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Indépendance au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Représentée par Christiane Schaus

*Bilan au 31 décembre 2011
(exprime en Euros)*

	Note(s)	2011 EUR	2010 EUR
ACTIF			
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		268 241	360 398
Total de l'actif		<u>268 241</u>	<u>360 398</u>
PASSIF			
Fonds propres	3		
- Dotation initiale		247 894	247 894
- Résultats reportés		112 504	217 363
- Résultat de l'exercice		<u>(93 307)</u>	<u>(104 859)</u>
		267 091	360 398
Dettes non subordonnées			
- Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 150	0
Total du passif		<u>268 241</u>	<u>360 398</u>

*Compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011
(exprime en Euros)*

	Note(s)	2011 EUR	2010 EUR
CHARGES			
Autres charges d'exploitation	4	198 800	211 700
Autres charges externes		0	280
Total des charges		<u>198 800</u>	<u>211 980</u>
PRODUITS			
Participation financière de la BIL	5	100 000	100 000
Autres intérêts et autres produits financiers		5 493	7 121
Résultat de l'exercice		<u>93 307</u>	<u>104 859</u>
Total des produits		198 800	211 980

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2011

Note 1. Généralités. La Fondation Indépendance (la «Fondation») a été constituée avec effet au 7 juin 1999. La durée de la Fondation est illimitée. Le siège social de la Fondation est établi à Luxembourg.

La Fondation a notamment pour objet la promotion de l'art et de la culture, et en particulier le soutien aux artistes dans l'intérêt de leur formation, l'acquisition d'oeuvres d'art, la contribution à la conservation et à l'enrichissement du patrimoine culturel par le don d'oeuvres et d'objets d'art aux musées d'art et d'histoire, l'organisation, le parrainage ou le financement, en tout ou partie, des expositions d'oeuvres d'art et les publications qui les concernent.

La Fondation porte également de l'intérêt à la musique, afin d'aider les artistes en vue de compléter leur formation et pour organiser, parrainer et financer des concerts et des rencontres musicales.

De manière plus générale, la Fondation pourra contribuer à toute manifestation culturelle tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Note 2. Principes, règles et méthodes d'évaluation. Les principaux principes comptables se résument comme suit:

2.1 Dons et subventions en capital

Les dons et subventions en capital qui ne présentent pas un caractère de subventions d'investissement ou de dons et subventions d'exploitation sont comptabilisés directement dans les fonds propres.

2.2 Dons et subventions d'exploitation

Les dons et subventions d'exploitation destinés au financement des activités courantes de la Fondation sont portés au compte de profits et pertes de l'année à laquelle ils se rapportent.

2.3 Prise en charge des frais d'administration et de fonctionnement La Banque Internationale à Luxembourg («BIL») supporte les frais administratifs et de fonctionnement de la Fondation.

2.4 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est affecté aux fonds propres,

2.5 Conversion des soldes en devises

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Note 3. Fonds propres. Les fonds propres au 31 décembre 2011 se décomposent comme suit:

	EUR
Dotation initiale	247 894
Résultats reportés	112 504
Résultat de l'exercice	<u>(93 307)</u>
	267 091

La BIL a apporté à la Fondation la somme de 247 894 EUR lors de sa constitution.

Note 4. Autres charges d'exploitation. Les charges d'exploitation couvrent principalement les frais engagés par la Fondation en relation avec les projets détaillés ci-dessous:

	EUR
Catalogue 2010	Archipel 3 000
Bric à Brac	Mierscher Kulturhaus 7 000
Concert Hyperion	Amis du Château de Bourglinsler 6 800
Le chemin des Oiseaux	Annick Pütz 3 500
Concert du 10 ^e anniversaire	Les soirées musicales de Bissen 5 000
Concert du 25 ^e anniversaire	Klengé Maarnicher Festival 4 000
Cycle des Lamentations	CantoLX 6 000
Photomeetings Luxembourg 2011	Art Fountain asbl 5 000
Publication 2010	Coopérations Wiltz 2 800
Projet de danse participatif «blanContac»	CarréRotondes 6 000 Mierscher Kulturhaus 5 000
Projet 2011	EMA 7 000
XXIVe Saison Musicale de Mensdorf	Musek am Syrdall asbl 3 000
CID-Femnies CD	Helen Buchhoitz 12 500
Concert Klavierquartett	Amis du Château de Bourglinster 8 500
Concert Festival d'Echternach	Solistes européens Luxembourg 2 500
Fundamental Monodrama Festival	Fundamental asbl 10 000
Orgues sans frontières 2011	FIMOD 10 200
Projet «Kosmockel»	Daroslaw Kurowski 5 000
Franz Liszt, Luxemburg und die Munkacsys	Guy May 2 500
Projet «Arbos»	Maskenada asbl 4 000
Projet «Les enfants»	La Compagnie du Grand Boube 4 000
Peanuts	Independent Little Lies asbl 5 000
Duo Duu	Dance Development asbl 4 000
Projet «Portrait de jeune artiste luxembourgeoise»	CAPe 5 000
Lili Calamboula	Top.K Artistic Management 1 800
Concert «65 ^e anniversaire JML»	Jeunesses Musicales 15 000
Projet «Recovering - Soundscapes & Views»	Hans Fellner 3 000
Nuit des Musées	d'Staater Muséeën 15 000
Projet théâtral «Le rôle qui je suis»	Jérôme Konen 2 000
Exposition	Alan Johnston 1 200
«Aufstand»	Théâtre National de Luxembourg 10 000
CD sur Astor Piazzolla	Aconcagua Quintet 1 500

169838

Projet de danse «Prinzip Hoffnung»	Anne-Mareike Hess	2 000
Catalogues du Salon d'Automne	Cercle Artistique de Luxembourg	10 000
Total		198 800

Note 5. Participation financière de la BIL. Ce poste correspond à la participation financière reçue du bailleur de fonds (BIL) pour le financement des activités courantes de la Fondation.

Note 6. Personnel. La Fondation n'emploie pas de personnel.

Note 7. Engagement. La Fondation a pris l'engagement en 2011 de financer en 2012 certaines activités culturelles. Le total de cet engagement s'élève à EUR 30 700. Il s'agit des engagements suivants:

	EUR
Amis du Château de Bourglinster	4 200
Kann es Liebe sein? - Gilles Neiens	2 500
Livre de photographie documentaire contemporaine - Frank Michels	2 000
Saison Musicale 2012 - De Klänge Maarnicher Festival	3 000
Projet de danse «Yuko Kominami» - Kage Fumi	2 500
Projet «Männer Tanz» - dance theatre Luxembourg	7 500
Der kleine König Dezember - Miercher Kulturhaus	4 000
Production «Quartett» - Kasemattentheater	5 000
Budget alloué en 2011 pour 2012	30 700

Note 8. Rémunération des administrateurs. Pendant l'exercice 2011, la Fondation n'a pas versé de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

Note 9. Evènements après la clôture. Pour l'exercice 2012, la Fondation sera à nouveau subventionnée par le bailleur de fonds, la BIL à hauteur de EUR 100 000.

Budget de l'exercice 2012

Le budget des charges d'exploitation de la Fondation pour l'exercice 2012 est prévu de rester au même niveau que pour l'exercice 2011.

Référence de publication: 2014167060/190.

(140189833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

PICZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.617.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty day of October.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing at Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "PICZ S.A.", a société anonyme with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem on June 10th, 2009, published in the Memorial C number 1296 of July 6th, 2009, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.617.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on February 26th, 2010, published in the Memorial C, number 939 of May 5th, 2010 (the "Company").

The meeting is declared presided by Mrs Magali Micheletti, residing 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The meeting elected as secretary and scrutineer Mr Anouar BELL, residing 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Subsequent creation of an authorized capital with a view to issuing Warrant Shares upon exercise of the warrants by the Investor;
2. Subsequent approval of the removal of the preferential subscription right in relation to the issuance of the Warrant Shares under the authorized capital;
3. Approval of the specific rights of the Warrant Shares to be issued upon exercise of the Warrants;

4. Cancellation of the right to issue class A2, B2, C2, D2 and E2 shares;
5. Renaming class A1, B1, C1, D1 and E1 shares into class A, B, C, D and E shares respectively;
6. Insertion of a definition for profits in article 15 of the articles of association of the Company to be read in connection with article 13.5 of the articles of association;
7. Subsequent amendment of article 3, 11, 13, 14 and 15 of the Articles, as a consequence of items 1 to 6 above; and
8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following:

First resolution

The general meeting acknowledges the report of the board of directors of the Company as provided under the section 32-3.5 of the Law, with respect to the subsequent creation of the authorized capital of an amount of thirty-three thousand eight hundred Euro (EUR 33,800.-) and resolves to authorise again the board of directors of the Company to issue, pursuant to a warrant issue agreement dated on September 21st, 2011 by and between the Company and Mrs Arlene Renée SEATON (the "Investor"), 1,000 non-voting preferred shares of the Company divided into five classes starting at F and ending at J, i.e. 200 shares of class F, 200 shares of class G, and so on (the "Warrant Shares" and each a "Warrant Share").

Second resolution

The general meeting notes the report of the Board of Directors of the Company concerning the removal of the preferential subscription rights in relation to the issuance of the Warrant Shares under the authorized capital and resolves to approve it, which report signed "ne varietur" by the parties and the notary, will remain attached to this deed and to be formalized with it.

Third resolution

The general meeting approves the specific rights of the Warrant Shares to be issued upon exercise of the Warrants, which are as follow:

- (i) a fixed preferred cumulative dividend of 2 % p.a. calculated on their nominal value (the "Fixed Interest") plus;
- (ii) an amount equal to 34.09% of all the Profits (as defined in the Warrant Issue Instrument), of the Company less an amount equal to the Fixed Interest.

Fourth resolution

The general meeting notes that the articles of association of the Company provide that the share capital of the Company may also be represented by up to one hundred sixty five (165) Class A2 shares, up to one hundred sixty five (165) Class B2 shares, up to one hundred sixty five (165) Class C2 shares, up to one hundred sixty five (165) Class D2 shares and up to one hundred sixty five (165) Class E2 shares, all with a nominal value of two Euro (EUR 2.00) each.

The general meeting resolves to cancel the right to issue class A2, B2, C2, D2 and E2 shares.

Fifth resolution

The general meeting decides to change the denomination of the class A1, B1, C1, D1 and E1 shares into class A, B, C, D and E shares respectively.

Sixth resolution

The general meeting resolves to insert a definition for profits in article 15 of the articles of association of the Company to be read in connection with article 13.5 of the articles of association.

Seventh resolution

As a consequence of the items 1 to 6 here above, the general meeting decides the subsequent amendment of article 3, 11, 13, 14 and 15 of the Articles of Association which should be read as follows:

“ Art. 3.

3.1) The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand eight hundred Euro (EUR 31,800.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), one hundred (100) class C shares (the "Class C1 Shares"), one hundred (100) class D shares (the "Class D Shares") and one hundred (100) class E shares (the "Class E Shares"), all with a nominal of two Euro (EUR 2.00) each.

Authorized capital

The share capital of the company may be increased to thirty-three thousand eight hundred Euro (EUR 33,800.-) by the creation and issue of new shares with a nominal value of two euros (EUR 2,-) each, with the same rights and benefits as existing shares.

The Board of Directors is authorized and empowered:

- To achieve this capital increase, in one or several successive tranches by issuing new shares to be paid by means of payments in cash, in kind, by conversion of debt by issuing convertible bonds in shares, Warrants or, upon approval of the annual general meeting by way of incorporation of profits or capital reserves;

- Fix the place and date of issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the new shares;

- To remove or limit the preferential subscription rights of shareholders with respect to the issuance of new shares in the authorized capital.

This authorization is valid for a period of five years from the date of publication of this document and may be renewed by a general meeting of shareholders regarding the shares of the authorized capital which by then will not have been issued by the Board of Directors.

Following the capital increase realized and duly stated in legal form, the first paragraph of this article will be amended to correspond to the increase occurred; such modification will be done in authentic form by the Board of Directors or by any person appointed for that purpose.

3.2) The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the class of Shares to which such shares belong, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof as well as any security rights granted on shares.

3.3) The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

3.4) The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association.

3.5) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E).

3.6) In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 3.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

3.7) The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

3.8) The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, B, A, shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

3.9) Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.”

“ Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provision. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote except for the Warrant Shares which have no voting right.”

“ Art. 13. Distributions.

13.1) Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2) The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3) The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4) The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

13.5) The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares are entitled to all remaining income available for distribution, if any, pro rata to their participation in the share capital of the Company.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares outstanding in the company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares and Class D Shares outstanding in the company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares and Class B Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

The holders of the Warrants Shares are entitled to:

- (i) a fixed preferred cumulative dividend of 2 % p.a. calculated on their nominal value (the “Fixed Interest”) plus;
- (ii) an amount equal to 34.09% of all the Profits (as defined in the Warrant Issue Instrument), of the Company less an amount equal to the Fixed Interest.

The general meeting of shareholders shall resolve on the share capital increase of the Company in relation to the warrants issued by the Company.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.”

“ Art. 14. Dissolution, Liquidation. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders as well as the Warrant Shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”

“ Art. 15. Definitions. Available Amount

means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend

distributions according to article 13) of these Articles of Association, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of

Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles of Association

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles of Association

Cancellation Value Per Share

has the meaning set out under article 3.7) of these Articles of Association

Interim Accounts

means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date

means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares,

Law

means the law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended,

Profits

according to article 13.5) of these Articles of Association are relative to the distribution of net profits as well as for the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, and the holders of Warrant Shares,

Total Cancellation Amount

has the meaning set out under article 3.8) of these Articles of Association.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at 1.300,- Eur.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente octobre.

Pardevant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de «PICZ S.A., une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C sous le numéro 1296 du 6 juillet 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.617.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date du 26 février 2010, publié au Mémorial C numéro 939 du 5 mai 2010 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Magali Micheletti, demeurant 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anouar BELLI, demeurant 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Approbation consécutive à la création d'un capital autorisé en vue de l'émission d'actions préférentielles relatives à l'exercice des droits préférentiels de l'Investisseur;

2 Approbation consécutive à la suppression de droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission des actions préférentielles dans le cadre du capital autorisé;

3 Approbation des droits spécifiques afférents aux actions préférentielles devant être émis suite à l'exercice des droits préférentiels;

4 Annulation du droit d'émettre des actions de catégorie A2, B2, C2, D2 et E2;

5 Changement de la dénomination des classes d'actions A1, B1, C1, D1 et E1 en classe d'actions A, B, C, D et E;

6 Insertion de la définition des bénéfices à l'article 15 des statuts de la Société afin d'être lue en relation avec l'article 13.5 des statuts de la Société;

7 Modification subséquente des articles 3, 11, 13, 14 et 15 des statuts de la Société suite aux points précédents de 1 à 6;

8 Divers.

(ii) Les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport du conseil d'administration de la Société comme prévu par la section 32-3,5 de la Loi, en ce qui concerne la création ultérieure du capital autorisé d'un montant de trente-trois mille huit-cents euros (EUR 33.800.-) et décide d'autoriser à nouveau le conseil d'administration de la Société à émettre, conformément au contrat d'émission de droits préférentiels daté du 21 Septembre 2011 et conclu entre la Société et Mme Arlene Renée SEATON (l'"Investisseur"), l'émission de 1.000 actions sans droit de vote préférentiel de la Société répartis en cinq classes à partir de F et se terminant à J, soit 200 actions de classe F, 200 actions de classe G, et ainsi de suite (ensemble, les «actions préférentielles» et individuellement, une «action préférentielle»).

Seconde résolution

L'assemblée générale prend note du rapport du Conseil d'administration de la Société concernant la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission des droits préférentiels dans le cadre de la création d'un capital autorisé et décide de l'approuver, lequel rapport signé "ne varietur" par les comparants et le notaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les droits spécifiques afférents aux actions préférentielles pouvant être émises lors de l'exercice des droits préférentiels, et qui sont les suivants:

(i) un dividende préférentiel fixe et cumulatif de 2% par an, calculé sur leur valeur nominale (le «taux d'intérêt fixe»), et;

(ii) un montant égal à 34,09% de tous les bénéfices (tel que définis dans le contrat d'émission des droits préférentiels) de la Société, moins une somme égale au taux d'intérêt fixe.

Quatrième résolution

L'assemblée générale note que les statuts de la Société prévoient que le capital social de la Société peut également être représenté par cent soixante-cinq (165) actions de classe A2, cent soixante-cinq (165) actions de classe B2, cent soixante-cinq (165) actions de classe C2, cent soixante-cinq (165) actions de classe D2 et cent soixante-cinq (165) actions de classe E2, le tout avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,00.-) chacune.

L'assemblée générale annule le droit d'émettre des actions de classe A2, B2, C2, D2 et E2.

Cinquième résolution

L'assemblée générale change la dénomination des classes d'actions A1, B1, C1, D1 et E1 en classe d'actions A, B, C, D et E.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer la définition de bénéfices à l'article 15 des statuts de la Société pour être lu en relation avec l'article 13.5 des statuts de la Société.

Septième résolution

En conséquence aux points 1 à 6 ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier les articles 3, 11, 13, 14 et 15 des statuts de la Société, qui devront se lire comme suit:

« Art. 3.

3.1) Le capital social de la Société est de trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800.-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) Actions de Classe A, cent (100) Actions de Classe B, cent (100) Actions de Classe C, cent (100) Actions de Classe D et cent (100) Actions de Classe E, toutes les actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à trente-trois mille huit-cent euros (33.800,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions, de Warrants ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

3.2) Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Un registre d'actionnaires sera présent au siège social de la Société, où il sera disponible pour contrôle par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son siège social, le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire, la Classe d'Actions respective à laquelle chaque action appartient, les indications sur les paiements effectués pour chaque action, les transferts d'actions et les dates y correspondantes ainsi que les gages accordés sur ces actions.

3.3) Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de une ou plusieurs actions.

3.4) Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires selon les règles requises pour la modification des Statuts de la Société.

3.5) Le capital social de la Société pourra être réduit par le biais d'annulation d'Actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes d'Actions dans son entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette (ces) Classe(s). Dans les cas de rachats et annulations des classes d'Actions, ces rachats et annulations d'actions devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe E).

3.6) Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 3.5), ces Classes d'Actions donne droit pour les détenteurs de ces actions au prorata de leur participation dans cette classe au Montant Disponible (avec la limitation toutefois du Montant Total d'Annulation comme déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions de la Classe d'Actions rachetées ou annulées devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur de l'Annulation par Action pour chaque Action de cette classe détenues par eux et annulées.

3.7) La Valeur de l'Annulation par Action devra être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions émis dans cette Classe d'Actions devant être annulées et rachetées.

3.8) Le Montant Total de l'Annulation devra être un montant fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Classe E, D, C, B, A, devra être le Montant Disponible de la Classe concernée lors de l'annulation, sauf si cela est décidé différemment par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la façon prévue pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

3.9) A la suite du rachat et de l'annulation des actions d'une Classe, la Valeur de l'Annulation par Action sera due et devra être payée à la Société.»

« **Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix à l'exception des Actions préférentielles qui n'ont pas de droit de vote.»

« **Art. 13. Distributions.**

13.1) un montant de cinq pourcent (5%) des bénéfices nets réalisés devra être placé dans un compte légal de réserve. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce montant de réserve sera de dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2) le solde pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires selon les dispositions prévues ci-dessous.

13.3) Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base d'états des comptes préparés par l'administrateur, ou par le conseil d'administration, démontrant que des fonds sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant distribué ne devra pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être alloués à une réserve établie par la loi, selon les dispositions prévues ci-dessous.

13.4) Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toutes les monnaies sélectionnées par l'administrateur ou le conseil d'administration et peuvent être payés aux endroits et à l'heure prévus par l'administrateur ou le conseil d'administration. L'administrateur ou le conseil d'administration peut décider d'un taux de change final applicable à la transposition des dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une Action pendant une durée de cinq ans ne pourra ensuite être réclamé par le détenteur de cette action, et devra être abandonné par le détenteur de cette action, et sera repris par la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs d'Actions.

13.5) L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les détenteurs d'actions des Classes A, B, C, D et E ont droit à tous les revenus distribuables restant au prorata de leur participation dans la Société.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Classe E dans la Société, les détenteurs d'Actions de Classe D auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Classes A, B, C, et D.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune action de Classe E et plus aucune action de Classe D dans la Société, les détenteurs d'actions de Classe C auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Classes A, B et C.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune action de Classe E, plus aucune action de Classe D et plus aucune action de Classe C dans la Société, les détenteurs d'actions de Classe B auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Classes A et B.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'actions de Classe E, d'actions de Classe D, d'actions de Classe C et d'actions de Classe B dans la Société, les détenteurs d'actions de Classe A auront le droit de recevoir tous les revenus distribuables restants.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles ont droit à

(i) un dividende préférentiel fixe et cumulatif de 2% par an, calculé sur leur valeur nominale (le «taux d'intérêt fixe»), et;

(ii) un montant égal à 34,09% de tous les bénéfices (tel que définis dans le contrat d'émission des droits préférentiels) de la Société, moins une somme égale au taux d'intérêt fixe.

L'assemblée générale des actionnaires décide des augmentations de capital de la Société en rapport avec les warrants émis par la Société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

« **Art. 14. Dissolution, Liquidation.** Après paiements de toutes les dettes et toutes les charges de la Société et des frais de liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires y compris les actionnaires détenteurs d'actions préférentielles, en accord avec et afin de réaliser sur la totalité, le même résultat économique que les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.»

« **Art. 15 Définitions.** Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets réalisés par la Société (y compris les bénéfices reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 13) des présents Statuts, augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et tout autre réserves librement distribuables et (ii) si le cas se présente, du montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe d'Actions devant être annulée, mais diminués de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant devant être placé dans la réserve(s) selon les exigences de la loi ou de ses Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires (pour éviter toute confusion, à l'exception de tout double comptage) afin que:

$$MD = (BN + P + CR) - (P + RL)$$

Par lequel:

AA= Montant Disponible

BN= Bénéfices Nets (y compris les profits reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 13) des présents Statuts

P= toute prime d'émission librement distribuable et tout autre réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe d'Actions devant être annulée

P= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant devant être placé dans la réserve(s) selon les exigences de la loi ou des présents Statuts

Valeur de l'Annulation par Action

a la signification qui lui est donnée à l'article 3.7) des présents Statuts

Comptes Intérimaires

signifie les comptes intérimaires de la Société à une Date de Comptes Intérimaires prévue

Date des Comptes Intérimaires

signifie la date, non antérieure à huit (8) jours, avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions.

Loi

signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures

Bénéfices

conformément à l'article 13.5) de ces statuts sont relatifs à la distribution des bénéfices nets, tant pour les détenteurs d'actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C, les actions de catégorie D et d'actions de catégorie E, que pour les détenteurs d'actions préférentielles

Montant Total de l'Annulation

a la signification qui lui est donnée à l'article 3.8) des présents Statuts

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.300.- Eur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: MICHELETTI, BELLI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/10/2014. Relation: EAC/2014/14664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 03 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170009/459.

(140194116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 191.447.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of October.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bedell Corporate Trustees Limited in its capacity as the trustee of "The Coral Charitable Trust", a charitable trust pursuant to Jersey law formed by a declaration of trust dated 26th October 2005;

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given under private seal dated 13 October 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it declared to establish:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to act as general partner or manager of, and take general partner interest(s) or unlimited partnership interest(s) ("part(s) d'intérêts d'associés commandités") in any Luxembourg partnership (*société en commandite simple*) and, in its capacity as general partner or manager, to render advisory, management, accounting and administrative services and provide secretarial, accounting and other administrative services to any such Luxembourg partnership;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, except by way of public offering, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg

Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one (1) Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one (1) Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one (1) or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one (1) Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one (1) Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one (1) Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two managers may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first

written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office) needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the second Thursday of June at 14:00.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one (1) Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

17.3 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Bedell Corporate Trustees Limited in its capacity as the trustee of The Coral Charitable Trust 12,500 Shares

Total: 12,500 Shares

All (twelve thousand five hundred (12,500) Shares indicated above have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitional disposition

The first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

- Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Dalia Bleyer, born on 17 June 1983 in Alytus, Lithuania, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel; and

- James Lees, born on 31 January 1978 in Belfast, United Kingdom, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par devant le soussigné Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Bedell Corporate Trustees Limited agissant en qualité de fiduciaire (trustee) de "The Coral Charitable Trust", une fondation caritative (charitable trust) selon le droit de Jersey formée par une déclaration de fondation datée du 26 octobre 2005;

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, ave adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 octobre 2014.

La procuration susmentionnée, signée ne varietur par son détenteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise conjointement aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée de la façon sus-indiquée, a requis le notaire instrumentant de dresser comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

1. Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de "PEIF II General Partner (Lux SCS) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que amendée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre lieu au sein de la même municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2), si la Société compte à ce moment donné un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société a à ce moment donné un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même municipalité ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y-compris l'Article 13.4 - et aux lois en vigueur du Grand-Duché de Luxembourg de temps à autre, y-compris la loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Dans l'hypothèse où une situation se produirait ou serait jugée imminente, aussi bien militaire que politique, économique ou sociale, qui serait de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social, le Siège Social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à ce que la situation se normalise; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son Siège Social, demeurera une société luxembourgeoise. La décision relative au transfert du Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou par le conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et succursales au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

3. Objets. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les personnes morales dans lesquelles la Société détient actuellement un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription initiale, offre, acquisition, échange ou autrement) tout ou une partie des titres, actions, titres de dette, emprunts obligataires, obligations et autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer;

3.2 d'agir comme associé commandité gérant ou gérant et de souscrire une ou plusieurs parts d'intérêt d'associé commandité gérant ou d'associé commandité dans toute société en commandite simple Luxembourgeoise et, en sa qualité d'associé commandité gérant ou de gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité et d'administration et de rendre des services de secrétaire, de comptabilité et d'autres services administratifs à ces sociétés en commandite simple;

3.3 d'entreprendre toute transaction ou activité quelle qu'elle soit et d'acquérir, prendre en charge et reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et/ou des dettes de toute personne conduisant toute activité;

3.4 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de toutes façons que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) jugera appropriées, et de prêter de l'argent et d'accorder des prêts en toutes circonstances à toute personne avec ou sans sûretés;

3.5 d'emprunter, de lever des fonds et de sécuriser le paiement de sommes d'argent de toutes façons que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) jugera appropriées, excepté par voie d'offre publique, et en ce inclus par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) de titres de créance et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autres, convertibles ou non, le cas échéant garantis par le patrimoine de la Société (présent ou futur) et d'acquérir, de racheter, de convertir et de rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir un intérêt, de fusionner, d'entreprendre une consolidation et encore de conclure un partenariat ou tout arrangement en vue de partager les bénéfices, d'une conciliation d'intérêts, d'une coopération, d'une entreprise commune, d'une concession réciproque ou autrement avec toute personne, y compris tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout contrat d'indemnité ou de sûreté, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution d'obligations et/ou du paiement de toutes sommes d'argent par toute personne (y compris toute personne morale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant donné un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans toute activité ou toute entreprise), que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, privilège ou charge pesant sur l'ensemble ou sur une partie des biens, des propriétés, des actifs (présents et futurs) de la Société ou par tous autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6, "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de satisfaire, de fournir des fonds en vue du paiement ou de la satisfaction de, d'indemniser ou de continuer à indemniser contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.8 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.9 de céder, de donner à bail, d'échanger, de donner en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de l'ensemble ou d'une partie des biens de la Société, contre toute rémunération que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) jugera appropriée, y compris des parts sociales, des obligations ou tout autres titres, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) le même objet social que celui de la Société; de détenir des actions, des obligations ou tout autres titres ainsi acquis; d'améliorer, de gérer, de développer, de céder, d'échanger, de donner à bail, de mettre en gage, de disposer ou d'accorder des droits d'option, de tirer parti ou toute autre action en rapport avec l'ensemble ou avec une partie des biens et des droits de la Société;

3.10 d'entreprendre toutes ou chacune des actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre réglementation avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tous ou d'une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne participera à aucune transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation d'exercer sans y être autorisée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans ces Statuts, "Associés" signifie les porteurs, à tout moment donné, des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel sera versé toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses propres Parts Sociales sous réserve de la Loi de 1915 et de la disponibilité des fonds déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intérimaires pertinents.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient à la Société par écrit celui d'entre eux qui est à considérer comme leur mandataire; la Société traitera avec ce mandataire comme s'il était le seul Associé pour cette Part Sociale, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

7. Transfert de parts sociales.

7.1 Lorsque la Société a un (1) seul Associé, les Parts Sociales seront librement transférables.

7.2 Lorsque la Société a plus de un (1) Associé:

7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent être transférées à d'autres personnes que les Associés qu'à raison de mort sauf si des Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales ont accepté le transfert durant une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent pas être transférées pour cause de mort à d'autres personnes que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté le transfert ou dans les circonstances envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un (1) ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société compte, à un moment donné, un (1) seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société a plus qu'un (1) Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société compte seulement un (1) Gérant, et à tout autre moment le Conseil de Gérance, peut entreprendre toute ou n'importe quelle action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de celles réservées par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts à la décision des Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société compte un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société compte plus d'un Gérant, deux des Gérants,

10.3 toute personne à qui un tel pouvoir aurait été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, si la société compte plus d'un Gérant, deux des Gérants, pourront déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et détermineront les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tels mandataires, la durée de leur mandat et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance doit nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à toutes ou l'une quelconques des conditions et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux conditions et formalités de convocation pertinentes que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne) pour agir comme son mandataire (le "Mandataire du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour délibérer, pour voter et pour accomplir toutes ses fonctions pour son compte à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut agir comme mandataire de plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (nonobstant toute condition de présence) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne, ou participent en personne dans une Réunion du Conseil tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou son Mandataire du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication à condition que toutes les personnes participant à cette réunion puisse s'entendre et se parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente à cette réunion et devra être comptée dans le quorum et être autorisée à voter. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires conclues de cette manière par les Gérants sont, pour l'application de ces Statuts, considérées comme valablement et efficacement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leurs mandataires) physiquement présents au même endroit soit inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

12.6 Une résolution prise par écrit, signée par tous les Gérants (ou pour chaque Gérant, son Mandataire de Gérant), est aussi valable et efficace que si cette résolution avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil valablement convoquée et tenue. et peut consister en un ou par plusieurs documents identiques chacun signé par ou pour le compte d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil seront signés par, et les extraits des procès-verbaux des Réunions du Conseil pourront être certifiées par, tout Gérant présent à la réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont uniquement valides si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, dans la mesure où un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société que par un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve de ce qui est prévu à l'Article 13.3, toute résolution ayant pour objet de modifier les présents Statuts (y compris un changement de Siège Social), doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution de dissoudre la Société ou de déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés une ("Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à toutes les conditions et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en cause, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou fondé de pouvoir qui ne sera pas nécessairement un Associé.

13.8

13.8.1 Lorsque la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés des Résolutions des Associés peuvent être passées par vote écrit des Associés plutôt qu'à une Assemblée Générale sous réserve que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et transmette son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Excepté lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y a pas de condition de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement adoptées immédiatement sur réception par la Société des originaux (ou de copies envoyées par facsimilé ou par pièces jointes à un courriel) des votes des Associés sous réserve des conditions prévues par l'Article 13.8.1 et des dispositions de l'Article 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Si à ce moment donné la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915 le second jeudi de juin à 14:00.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolution des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) toutes sommes ainsi distribuées ne correspondant pas aux bénéfices effectivement réalisés pourront être recouvrées sur le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'Article 13. Si à ce moment la Société ne compte qu'un (1) Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société. Le décès ou la démission du Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications).

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et les mots généraux ne devront pas recevoir une interprétation restrictive en vertu du fait qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant

une catégorie particulière d'actions, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

17.3 Toute les question non réglées dans ces statuts devront être résolue conformément à la Loi de 1915.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Bedell Corporate Trustees Limited en sa capacité de fiduciaire (trustee) de The Coral

Charitable Trust 12.500 Parts Sociales

Total: 12.500 Parts Sociales

Les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en intégralité, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution ont été estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, a, par l'intermédiaire de son mandataire, adopté les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérant de la Société pour une durée illimitée:

- Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel; and

- James Lees, née le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et été passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 octobre 2014. REM/2014/2350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170007/549.

(140194348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Partners Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.871.

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "PARTNERS FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44871 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 510 du 27 octobre 1993,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé en date du 30 avril 2002, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en euros; l'extrait ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155 du 31 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne Madame Regina ROCHA-MELANDA, salariée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Francesca RAFFA, salariée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable;
2. Changement de l'objet de la Société comme suit:

"La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts."

3. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;

4. Refonte complète des statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les mandataires et les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l’Assemblée, après délibération, a pris à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée décide d’abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable.

Deuxième résolution

L’assemblée décide:

- de modifier l’objet social et d’adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l’ordre du jour sous le point 2);

- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d’adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l’article 13 des statuts refondus; et

- de reformuler complètement les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu’avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de “PARTNERS FINANCE S.A.”, (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme “Société de Participations Financières”.

La Société peut s’intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l’étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d’administration ou de l’administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l’assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par une simple décision du conseil d’administration de la Société ou, dans le cas d’un administrateur unique, par une décision de l’administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} mercredi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;

f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;

g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;

h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA-MELANDA, F. RAFFA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2014. LAC/2014/48973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014170002/300.

(140194122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**EURO FD Investissements S.A., Société Anonyme,
(anc. EURO FD Investissements S.à r.l.).**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 179.494.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty one of October.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

EURO F.D. Holdings S.A., a public limited liability company having its registered office at 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 57.475,

here represented by Mr. Anouar BELLI, Private employee, residing professionally at in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée,

by virtue of a proxy given to her under private seal, which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "EURO F.D. Investissements S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 32-36, boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 179494, incorporated pursuant to a notarial deed on 06 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2435 of 02 October 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the legal form of the Company in order to transform it from a private liability company ("société à responsabilité limitée") into a public company limited by shares ("société anonyme").

In accordance with the articles 31-1 and 26-1 of the amended law dated 10 August 1915 concerning the commercial companies such change of form has been supervised by "Audit Central S.à.r.l." having its registered office at 200a, rue de

Luxembourg, L-8077 Bertrange, an independent auditor (“Réviseur d’entreprises agréé”) and its report dated on September, 29th 2014 concludes as follows:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l’actif net de EURO FD Investissements SARL au 31 août 2014 ne correspond pas au moins au capital libéré de EUR 31.000.”

The aforementioned report, having been signed "not to varietur" by the representative of the person comparante and the undersigned notary, will remain annexed to the present for purposes of recording.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company’s corporate name into “EURO F.D. Investissements S.A.”.

Third resolution

The Partner decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modification of the Company’s corporate object and the share capital in order to reflect the above resolutions and to set the governance rules of the Company.

The articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited liability company is herewith formed under the name of “EURO F.D. Investissements S.A.” (the “Company”).

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders’ meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 5. The share capital is set at sixteen million, eight hundred and thirteen thousand, three hundred and fifteen Euro (EUR 16,813,315.-) represented by sixteen million, eight hundred and thirteen thousand, three hundred and fifteen (16,813,315) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of June at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the resignation of the managers of the Company and to give them full discharge until today for the performance of their duties as managers.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the number of the directors of the Company at three (3) and the number of the statutory auditors ("commissaire aux comptes") at one (1).

The Sole Shareholder decides to appoint as directors:

Mr Geoffrey HUPKENS, Professional address 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Mr Christian BURCKEL, Professional address 2, Avenue Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Mr Alain FAUCHIER-DELAVIGNE, address 7, rue las Cases, F- 75007 Paris.

and as statutory auditor:

AUDIT TRUST S.A., having its Registered office at 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg.

The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2020.

Mr Alain FAUCHIER-DELAVIGNE, prenamed is appointed chairman of the Company's board of directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg
a comparu:

EURO F.D. Holdings S.A., une société anonyme ayant son siège social au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.475,

ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est seule et unique associé de la société à responsabilité limitée «EURO F.D. Investissements S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179494, constituée suivant acte notarié en date du 06 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2435 du 02 octobre 2013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la forme juridique de la Société afin de la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

Conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ce changement de forme a été soumis à l'examen de «Audit Central S.à r.l.», ayant son siège social au 200a, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, un réviseur d'entreprises agréé et son rapport daté du 29 septembre 2014 conclut en version anglaise comme suit.

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'actif net de EURO FD Investissements SARL au 31 août 2014 ne correspond pas au moins au capital libéré de EUR 31.000.”

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes à des fins d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société en “EURO F.D. Investissements S.A.”.

Troisième résolution

L'Associé unique décide la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social et du capital social de la Société, afin de refléter les résolutions susmentionnées et les règles de gouvernance de la Société.

Les statuts de la société se liront désormais comme ce qui suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EURO F.D. Investissements S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation,

incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Le capital social est fixé à seize millions, huit cent treize mille, trois cent quinze euros (EUR 16.813.315,-) représenté par seize millions, huit cent treize mille, trois cent quinze (16.813.315) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions

seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide d'approuver la démission des gérants de la Société et décide de même de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1).

L'Associé décide de nommer comme administrateurs:

Mr Geoffrey HUPKENS, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Mr Christian BURCKEL, domicilié professionnellement au 2, Avenue Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Mr Alain FAUCHIER-DELAVIGNE, domicilié au 7, rue las Cases, F- 75007 Paris.

Et comme commissaire aux comptes:

«AUDIT TRUST S.A., ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg.»

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice comptable de l'année 2020.

Monsieur Alain FAUCHIER-DELAUVIGNE, est nommé président du conseil d'administration de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la personne comparante prémentionnée, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/10/2014. Relation: EAC/2014/14230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24/10/2014.

Référence de publication: 2014167024/362.

(140190459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

EUROLUX BOISSONS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Z.I. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 191.317.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierzehnten Oktober.

Vor Uns Notar Alex WEBER, im Amtssitz zu Niederkerschen (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Stuart Paul JACKSON, Brewer und Managing Director, geboren zu Barking (Grossbritannien) am 15. Juni 1970, wohnhaft zu L-4908 Niederkerschen, 31, rue des Ateliers.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "EUROLUX BOISSONS s. à r.l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Niederkerschen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilierwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500.-) und ist in EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125) Anteile von je EINHUNDERT EURO (€ 100.-) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komplementen auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

Herr Stuart Paul JACKSON, vorgenannt,

ehundertfünfundzwanzig Anteile 125

Total: ehundertfünfundzwanzig Anteile 125

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (€ 1.100.-) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann nimmt der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4959 Niederkerschen, 2, Zone Op Zaemer.

2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

Wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Stuart Paul JACKSON, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Niederkerschen.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth of October.

Before Us Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Stuart Paul JACKSON, Brewer and managing Director, born in Barking (United Kingdom) on June 15th, 1970, residing in L-4908 Bascharage, 31, rue des Ateliers.

The appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. The Company is incorporated under the name of "EUROLUX BOISSONS s. à r.l."

Art. 2. The Company has its Head Office in Bascharage.

Art. 3. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 5. The Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-), represented by ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE (125) shares of a par value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

Art. 6. The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

Art. 7. The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determine the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revoked groundless.

Art. 8. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 9. For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on the 31 December 2014.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as following:

Mr. Stuart Paul JACKSON, prenamed,

one hundred and twenty-five shares 125

Total: one hundred and twenty-five shares 125

All these shares have been fully paid by a contribution in cash and therefore the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-) is as now at the disposal of the Company.

Estimation of costs

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about ONE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (€ 1.100.-).

Resolutions

The appearing person, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The Company shall have its registered office at L-4959 Bascharage, 2, Zone Op Zaemer.

2) Number of managers shall be one (1).

Is appointed manager of the Company, for an undetermined period:

Mr. Stuart Paul JACKSON, prenamed.

The Company is validly bound by the signature of the sole manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bascharage.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: JACKSON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 octobre 2014. Relation: CAP/2014/4006. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt.

Niederkerschen, den 28. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014167030/121.

(140191011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

QM Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.458.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014169356/13.

(140193462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Edil International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 21 octobre 2014 de la société
EDIL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81837

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

CF Corporate Services

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014167015/16.

(140190242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Percival Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 81.907.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2014*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société, que les associés de la société PERCIVAL HOLDING S.A. en liquidation volontaire, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont pris connaissance, préalablement au présent acte, du rapport de Madame Corine DAL MAS, expert-comptable, demeurant au 34B rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en sa qualité de commissaire à la liquidation, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants, restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, les associés approuvent les comptes de liquidation et pour autant que de besoin, le rapport du liquidateur dont ils déclarent avoir pris connaissance dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 08 septembre 2014 duquel ressort que les associés prennent à leur compte tout le passif et tout l'actif de la Société et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Abdallah GAFARI, précité de sa gestion de la liquidation de la Société et à Madame Corine DAL MAS, précité, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Copie de l'acte de nomination du commissaire à la liquidation, du rapport du liquidateur et du justificatif du dépôt auprès du registre de commerce et des sociétés des comptes au 31 décembre 2013 après avoir été signés «ne varietur» par les comparants, resteront annexés au présent procès-verbal.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que la Société anonyme en liquidation PERCIVAL HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 34B, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 Octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014170008/35.

(140194070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.